

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE CORSE

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

Pays de  
Balagne

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois d'avril, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

**Présents :** CAPINIELLI Marie-Josèphe, DELPOUX Jean-Louis, MARCHETTI François, MONTIROSSI William, MORETTI Jean-Baptiste, POLI Pierre, ROSSI François, SEITE Jean-Marie

**Secrétaire de séance :** MONTIROSSI William

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

VU le budget primitif 2023,

Vu l'article 12 des statuts du PETR qui fixe la contribution de chaque collectivité adhérente comme suit :

- Communauté de communes Calvi Balagne : 50%
- Communauté de communes l'Île-Rousse Balagne : 50%

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer le montant de la participation des deux communautés de communes de Balagne au titre de l'année 2023 comme suit :

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT pour un montant de 80 000 € :

EPCI	Montant
Communauté de Communes Calvi Balagne	40 000 €
Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne	40 000 €
TOTAL	80 000 €

- EN SECTION DE D'INVESTISSEMENT pour un montant de 20 000 € :

EPCI	Montant
Communauté de Communes Calvi Balagne	10 000 €
Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne	10 000 €
TOTAL	20 000 €

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE :

APPROUVENT les montants de ces participations tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme.  
Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200068671-20230405-2023-012-PF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président, Monsieur Pierre POLI